

RANDO & RAID VTT 2ème édition

Parc départemental de la tour d'Arbois

26-01-2019 RANDO

20, 40 Kms ravitaillement

10€ participation / Gratuit- 16 ans

Départ 8h00 à 10h00

Circuit 5 kms ludique pour les petits

27-01-2019 RAID

RAID Chronométré 40 Kms

20€ participation

Départ 9h30



Info & engagements :

Loïc PAGET 06.32.37.06.09

Formulaire inscription en ligne :

<https://www.aixvtt.fr/>

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU CYCLISME



Bulletin d'inscription AIX VTT Parc départemental de la tour d'Arbois

NOM : _____

Prénom : _____ Age : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Pays : _____ Code Postal : _____

Club : _____

Cochez le parcours choisi :

Samedi 26-01-2019 Rando 5 Kms* 20 Kms 40 Kms <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 0 € 10 € Départ de 8h00 à 10h00 *Parcours 5Kms ludique et technique enfants	Dimanche 27-01-2019 RAID Chronométré 40 Kms Licence FFC / UFOLEP / FFCT <input type="checkbox"/> N° _____ 20 € Départ 9h30 NON Licencié : Certificat médical obligatoire
--	--

Inscriptions possible par courrier à l'adresse : Côté Vélo Chemin du VALLADET route de Berre 13510 Eguilles

Date limite inscription par courrier vendredi 11-01-2019 / inscription sur place possible le jour de l'épreuve

Chèque à l'ordre de : AIXVTT

Règlement de la rando AIX VTT

1. Les participants sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.
2. Le port du casque est obligatoire.
3. Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.
4. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée.
5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.
6. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.
7. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.
8. Il est strictement interdit de jeter des détritiques dans la nature (des poubelles sont prévues à cette effet aux ravitaillements).
9. La participation à la rando AIX VTT implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, et ne faire l'objet d'aucune contre indication, cet engagement se fait sous mon entière responsabilité.

Signature :

Signature des parents pour les mineurs :